ACTES ADMINISTRATIFS

LEGALISATION ET AUTHENTIFICATION DE DOCUMENT

PASSEPORT

- Photocopie du passeport à certifier, accompagné de l'original
- Reçu de paiement des frais de certification
- Reçu de paiement des frais de légalisation
- Reçu de paiement https://www.ci-embassyepay.org/ des droits de chancellerie ($20).

Link PDF

DIPLOME

- Copie du diplôme préalablement légalisée par les autorités ivoiriennes compétentes ;
- Photocopie de la pièce d'identité ivoirienne valide (Carte Nationale d'Identité, Attestation Administrative d'Identité ou Passeport, carte consulaire)
- Reçu de paiement https://www.ci-embassyepay.org/ des droits de chancellerie ($05).

Link PDF

PROCURATION

-Procuration rédigée sur papier libre;
-Photocopie de la pièce d'identité valide du mandant (Carte Nationale d'identité, Passeport ou Attestation Administrative d'identité, carte consulaire);
-Photocopie de la pièce d'identité du mandataire (Carte Nationale d'Identité, Passeport ou Attestation Administrative d'identité) ;
- Reçu de paiement https://www.ci-embassyepay.org/ des droits de chancellerie ($05).

Link PDF

PERMIS DE CONDUIRE

-Certificat d'authenticité légalisé au MAE
- Photocopie de la pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport ivoirien, passeport américain ou passeport d'autres nationalités, en cours de validité, Green Card)

- Reçu de paiement https://www.ci-embassyepay.org/ des droits de chancellerie ($05).

Link PDF